



La tablette de septembre 2024



FONCTION PUBLIQUE : APPEL A UN DIALOGUE RENFORCE !

L'UNSA Fonction Publique appelle à la responsabilité de tous les membres des pouvoirs législatif et exécutif de notre république pour se mettre en capacité de construire et d'adopter les mesures indispensables au bon fonctionnement des services publics.

Aujourd'hui, l'attractivité de la fonction publique est en berne, les employeurs publics peinent à recruter, les postes non pourvus aux concours atteignent des seuils critiques et les départs volontaires des agents publics ne cessent d'augmenter. Pour contrer cette tendance délétère, l'UNSA Fonction publique revendique une revalorisation des salaires de tous les agents publics qui tienne compte à minima de l'inflation. Elle demande une hausse significative de la valeur du point d'indice ainsi qu'une attribution d'un nombre de points d'indice pour tous dès cette année 2024 et la poursuite de cet investissement en 2025.



@UnsaDefense



APPRENTIS RECRUTES AU 1^{ER} OCTOBRE : INCOMPREHENSIBLE !

En plein congés, des parents ont appris que leurs enfants dont l'apprentissage avait été accepté par des organismes du MINARM ne seront recrutés qu'au 1^{er} octobre au lieu du 1^{er} septembre comme c'est le cas habituellement.

Un vent de panique et d'incompréhension s'est déclaré chez les parents. Ils se sont demandés à moins d'un mois de la reprise si leurs enfants allaient pouvoir effectuer leur apprentissage dans le MINARM...ou allaient-ils devoir rechercher un nouvel employeur. Sans parler du loyer à payer pour certains en septembre sans rémunération.

Pour l'UNSA-Défense, cette situation est incompréhensible et décrédibilise tous les chefs de services ainsi que les tuteurs qui se sont démenés afin de démarcher les groupes scolaires des bassins locaux, voir au-delà. Comment peut-on parler d'attractivité par la suite...



UNSADefense



SUIVI MEDICAL POST PROFESSIONNEL : TRES IMPORTANT !

Le suivi médical post-professionnel (SMPP) consiste en la mise place d'examens de dépistage afin de détecter la présence d'une pathologie pouvant survenir longtemps après l'exposition à un risque professionnel ou à un agent cancérigène ou chimique, mutagène ou toxique pour la reproduction. Le SMPP est assuré par le médecin de son choix. Pas d'avance de frais auprès des professionnels de santé mais un imprimé de demande de remboursement d'honoraires.

Pour l'UNSA-Défense, la joie du départ en retraite ne doit pas faire oublier qu'il est très important de faire remplir par son employeur et le médecin de prévention l'attestation d'exposition à un agent cancérigène, mutagène ou toxique (amiante, produits chimiques) ou autres figurant dans les tableaux des maladies professionnelles.



www.unsa-defense.org

